

Jean, mais en 1104. sous le Regne de Baudouin I. frere de Godefroy, on donna à ces Hospitaliers le titre de *Chevaliers*, & c'est de ce tems-là qu'on en compte l'Institution & l'établissement de la Regle.

Les Chevaliers commencerent pour lors de porter un habit noir avec une Croix octogone ou huit pointes, qui est de toile blanche colée sur l'étoffe noire, telle que les Chevaliers la portent encore aujourd'huy, ce fut aussi dès ce tems-là que les Chevaliers firent les vœux de pauvreté, chasteté & obéissance, auxquels ils en ajoûterent un quatrième, qui étoit de recevoir, de traiter & de défendre les Pelerins contre les ennemis du nom Chrétien.

*Les Chevaliers chassés de Jerusalem.*

Les troubles de la Palestine obligeant ces Chevaliers d'être toujours en armes contre les Infideles, engagea quantité de brave Noblesse de s'entôler dans cette sainte Congregation, de laquelle petit à petit on expulsa les Roturiers. La décadence des affaires des Chrétiens au Levant obligea les Chevaliers hospitaliers d'abandonner Jerusalem en 1187. pour se retirer à Margaten Phenicie, ensuite à Petolemaïde ou S. Jean d'Acre, où ils resterent jusques en 1291. que les Sarazins les en chasserent; ils se refugierent en Chipre, & en 1309. ils passerent dans l'Isle de Rhodes qu'ils avoient conquise sur les Infideles, ce qui leur fit donner le nom de *Chevaliers de Rhodes*, mais en 1522. ils en furent chassés par les Turcs: ils chercherent leur retraite en Candie, en Sicile, & ensuite à Rome. En 1530. l'Empereur Charles-quinz leur donna en propriété l'Isle de Malte, en consideration des services que ce Prince & toute la Chrétienté en avoient reçû, & depuis ce tems-là ces Cheva-

*Leur établissement à Malte.*

liers